

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

ME n° 331. MJ.

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE REFORME DE L'ADMINISTRATION,
DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES

MINISTRE DE LA JUSTICE

Visa n° 5790 du 18 AVR 2018

ARRÊTE INTERMINISTRIEL
N° 10.256/2018-MJ/MFPRATLS/DIRENAP/C.18.

Portant rectificatif à celle n°3715/2018-MJ/MFPRATLS/DIRENAP/C.18.

Portant ouverture d'un concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration

Pénitentiaire pour le recrutement de TROIS CENT CINQUANTE

(350) élèves :

AGENTS PENITENTIAIRES

AU LIEU DE : Session de 18, 19 et 20 mai 2018.

LIRE : Session de 13, 14 et 15 juillet 2018.

FIN N°
CFN°

MASOARIMALALA Georgine Solanga
Administrateur des Services Financiers

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

et

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE REFORME DE L'ADMINISTRATION,
DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES

MARY ONY ANJALALA HARIVO

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 95-010 du 10 juillet 1995 portant Statut du Personnel du Corps de l'Administration Pénitentiaire ;
Vu la Loi n° 2003-011 du 03 septembre 2003 relative au Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu la Loi n° 2016-020 du 22 août 2016 sur la lutte contre la corruption ;
Vu le Décret n° 2003-715 du 1^{er} juillet 2003 portant application de la Loi n°95-010 du 10 juillet 1995 portant statut du personnel du corps de l'Administration Pénitentiaire en ce qui concerne les Agents Pénitentiaires ;
Vu le Décret n° 2003 - 1110 du 02 décembre 2003 portant création de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire ;
Vu le Décret n° 2004-730 du 27 juillet 2004 modifié et complété par le Décret n°2011-446 fixant les modalités de recrutement et de nomination des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 2005- 500 du 19 juillet 2005 modifié et complété par le Décret n°2011-447 régissant les principes généraux relatifs à l'organisation des concours administratifs ;
Vu le décret n°2016-250 du 10 avril 2016 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°2016-265 du 15 avril 2016, modifié et complété par les décrets n° 2016-460 du 11 mai 2016, n°2017-148 du 02 mars 2017, n°2017-262 du 20 avril 2017, n°2017-590 du 17 juillet 2017, n° 2017- 724 du 25 août 2017 et n° 2017- 953 du 12 octobre 2017 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2016-352 du 04 mai 2016, fixant les attributions du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
Vu le décret n° 2016-659 du 07 juin 2016 fixant les attributions du Ministre de la Fonction Publique, de Réforme de l'Administration, du Travail et des Lois Sociales ainsi que l'organisation générale de son Ministère.

ARRETEMENT :

AU LIEU DE :

Article premier : Un concours direct pour le recrutement de **TROIS CENT CINQUANTE (350)** élèves Agents Pénitentiaires de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire aura lieu le 18, 19 et 20 mai 2018 dans les quatorze Centres suivants : Antananarivo, Antsirabe, Antsiranana, Antalaha, Fianarantsoa, Farafangana, Mahajanga, Maintirano, Antsohihy, Toamasina, Ambatondrazaka, Toliara, Morondava, Taolagnaro.

LIRE :

Article premier : Un concours direct pour le recrutement de **TROIS CENT CINQUANTE (350) élèves Agents Pénitentiaires** de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire aura lieu le **13, 14 et 15 juillet 2018** dans les quatorze Centres suivants : **Antananarivo, Antsirabe, Antsiranana, Antalaha, Fianarantsoa, Farafangana, Mahajanga, Maintirano, Antsohihy, Toamasina, Ambatondrazaka, Toliara, Morondava, Taolagnaro.**

Article 5 : Le dossier de candidature comprenant les pièces suivantes doit parvenir à l'adresse ci – après :
**Monsieur Le Directeur de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire –
BP : 27 Toamasina / Région Atsinanana – CP 502 – (CONCOURS 2017).**

AU LIEU DE : Au plus tard **20 avril 2018 à 18 heures 00**, le cachet de la poste faisant foi.
Veuillez mentionner sur l'enveloppe, après l'adresse : le centre d'examen, la section et le sexe.

LIRE : Au plus tard **08 juin 2018 à 18 heures 00**, le cachet de la poste faisant foi.
Veuillez mentionner sur l'enveloppe, après l'adresse : le centre d'examen, la section et le sexe.

Article 8 : Les épreuves d'admissibilité se dérouleront dans les centres mentionnés plus haut et comprendront :

AU LIEU DE :

Dates	Heures	Epreuves	Durée	Coefficient
18 mai 2018	08h à 11h	SUJET D'ORDRE GENERAL (en français ou Malagasy)	3h	4
19 mai 2018	08h à 10h	HISTO-GEO	2h	3
19 mai 2018	14h à 15h	TEST PSYCHOTECHNIQUE	1h	1
20 mai 2018	08h à 11h	MALAGASY	3h	3

LIRE:

Dates	Heures	Epreuves	Durée	Coefficient
13 juillet 2018	08h à 11h	SUJET D'ORDRE GENERAL (en français ou Malagasy)	3h	4
14 juillet 2018	08h à 10h	HISTO-GEO	2h	3
14 juillet 2018	14h à 15h	TEST PSYCHOTECHNIQUE	1h	1
15 juillet 2018	08h à 11h	MALAGASY	3h	3

Le programme limitatif des épreuves figure en annexe du présent arrêté.

Chaque épreuve est notée de 00 à 20. Toute note inférieure à 07/20 à l'une des épreuves est éliminatoire. Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'a obtenu au moins 12 de moyenne sur 20 à l'ensemble des épreuves après application des coefficients.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Fait à Antananarivo, le **26 AVRIL 2018**

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE REFORME DE L'ADMINISTRATION,
DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES



REPRESANTANTE R. Jean de Dieu Benjamin

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA
JUSTICE



RASOLO Elise Alexandrine